

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

LANXESS
Energizing Chemistry

COHEDUR H 30

00077100

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : COHEDUR H 30
Ingrédients dangereux : Contient du (de la): méthénamine

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation appropriée : agent adhésif

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : LANXESS Deutschland GmbH, Industrial & Environmental Affairs
51369 Leverkusen, Allemagne, No de téléphone: +49 214 30 65109
E-mail: infosds@lanxess.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence : heures ouvrables : 01.80.46.30.00 /
hors heures ouvrables : 01.81.79.38.01
ou ORFILA 01.45.42.59.59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification : Flam. Sol. 2, H228
Skin Sens. 1, H317

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

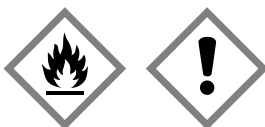
Classification : F; R11
R43

Dangers physiques ou chimiques : Facilement inflammable.

Dangers pour la santé humaine : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Contient du (de la): méthénamine

Mentions de danger : H228 - Matière solide inflammable.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Phrases d'avertissement supplémentaire : Non applicable.

Conseils de prudence

- Prévention** : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Mise à la terre du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/de manutention antidéflagrant. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
- Intervention** : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- Stockage** : Non applicable.
- Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

2.3 Autres dangers

- Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : La manipulation et/ou la transformation de cette substance peuvent éventuellement générer une poussière capable de provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge. Les nuages de poussière fine peuvent former un mélange explosif avec l'air.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Définition du produit (REACH) : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
méthénamine	CE: 202-905-8 CAS: 100-97-0 Index: 612-101-00-2	97	F; R11 R43 Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci- dessus.	Flam. Sol. 2, H228 Skin Sens. 1, H317 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci- dessus.	[1]

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PBT selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie, utiliser de l'eau vaporisée (brouillard), de la mousse ou de la poudre chimique sèche.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : Solide très inflammable. Les nuages de poussière fine peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes de carbone
oxydes d'azote
ammoniaque
formaldéhyde
acide cyanhydrique

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les poussières. Assurer une ventilation adéquate. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

- Grand déversement accidentel** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir Section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.
- 6.4 Référence à d'autres sections** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Ne pas ingérer. Les nuages de poussière fine peuvent former un mélange explosif avec l'air. Éviter la formation de poussière pendant la manipulation et éviter toutes les sources d'inflammation possibles (étincelle ou flamme). Empêcher l'accumulation de poussière. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les équipements électriques et éclairages doivent être protégés conformément aux normes en vigueur afin d'éviter le contact de la poussière avec les surfaces chaudes, les étincelles ou autres sources d'inflammation. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** : Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute

contamination du milieu ambiant.

Directive Seveso II - Seuils de déclaration (en tonnes)

Critères de danger

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité
☑7b: Facilement inflammable (R11)	5000	50000

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition : Non disponible.

Procédures de surveillance recommandées : ☑ Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de gestion des risques

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures techniques : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatique intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Équipement de protection personnel

- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Recommandé : en cas de formation de poussière, filtre à particules P 2.
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Changer immédiatement les gants de protection souillés par le produit et les faire détruire selon le protocole en vigueur.
Recommandé : (< 1 heure) Caoutchouc butyle - IIR
- Protection des yeux** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si les conditions de fonctionnement entraînent de fortes concentrations de poussières, utiliser un masque à poussière.
Recommandé : lunettes de sécurité avec protections latérales
- Protection de la peau** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
Recommandé : Porter un vêtement de protection.
- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Mesures techniques** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Aspect

- État physique** : Solide. [Poudre.]
- Couleur** : Blanc.
- Odeur** : Légère odeur.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- pH** : 7 à 9 [Conc. (% poids / poids): 10%]
- Risque de coup de poussier** : tendance à l'explosibilité sous forme de nuages de poussières

Pression de vapeur : 0 hPa (20°C)
Masse volumique : 1,33 kg/L (20°C)
Solubilité : Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide
Température de décomposition : 263°C

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4 Conditions à éviter : Tenir éloigné de : les acides
 Produits de décomposition dangereux: ammoniacque, formaldéhyde
10.5 Matières incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
 matières comburantes
10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux : Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation des yeux.

Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	Test
méthénamine	DL50 Orale	- Rat	9200 mg/kg	-	-
méthénamine	DL50 Cutané	- Rat	>2000 mg/kg	-	-

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA (Acute Toxicity Estimates)
Non disponible.	

Irritation/Corrosion

Peau : Non irritant
Yeux : Non irritant

Sensibilisant

Nom du produit/ composant	Voie d'exposition	Espèces	Résultat	Description de l'essai
méthénamine	peau	cobaye	Sensibilisant	406 Sensibilisation de la peau

Effets chroniques : L'exposition répétée ou prolongée à la poussière peut entraîner une irritation respiratoire chronique.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Espèces	Exposition
☑ Méthénamine	-	Aiguë CE50 36000 mg/l	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	-	Aiguë CE50 >100 mg/l	Micro-organisme	2 heures
	-	Aiguë CL50 49800 mg/l	Poisson - Pimephales promelas	96 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
☑ Méthénamine	-	-	Non facilement

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
☑ Méthénamine	-4,15	-	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Non disponible.

AOX : Le produit ne contient pas d'halogènes liés par une fonction organique pouvant conduire à une valeur HOA (Halogène organique absorbable) dans l'eau de décharge.



SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Vérifier l'aptitude du produit à être réutilisé. Les déchets et emballages vidés non nettoyés doivent être emballés ou fermés, étiquetés et évacués vers un centre de destruction ou de recyclage, en respectant la législation nationale en vigueur. Consulter le fabricant en cas de quantités importantes. En cas de réexpédition de récipients vides non nettoyés, signaler au destinataire les risques éventuels encourus du fait des résidus du produit. Pour

l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur, selon la Liste Européenne des Déchets (LED). Tout producteur de déchets est entre autres tenu de classer ses déchets selon le code de catégorie et de procédé de la Liste Européenne des Déchets (LED).





Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN1328	UN1328	UN1328	UN1328
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	HEXAMETHYLÈNETETRAMINE	HEXAMETHYLÈNETETRAMINE	HEXAMETHYLENETETRAMINE	HEXAMETHYLENETETRAMINE
14.3 Classe(s) de danger, Symbole de marquage	4.1 	4.1 	4.1 	4.1 
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No	No
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur/ Autres informations	<u>Numéro d'identification du danger</u> 40	<u>Numéro d'identification du danger</u> 40	<u>Emergency schedules (EmS)</u> F-A, S-G	<u>Passenger aircraft</u> 446: 25 kg <u>Cargo aircraft</u> 449: 100 kg

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non disponible.

Indications concernant les dangers et la manipulation :

Inflammable.
Irrite la peau.
Odeur faible.
Tenir à l'écart des denrées alimentaires.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Non applicable.

**Restrictions applicables
à la fabrication, à la
mise sur le marché et à
l'utilisation de certaines
substances et
préparations
dangereuses et de
certains articles
dangereux**

Autres Réglementations UE

Directive Seveso II

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso II.

Critères de danger

Catégorie

7b: Facilement inflammable (R11)

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 (maladies professionnelles - France): 49,49bis

Stockage - Rubrique(s) des ICPE (France): 1450

Code du travail, Art. R4624-18 (surveillance médicale renforcée - France) : non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16: Autres informations

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL = Dose dérivée sans effet
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables
CPSE = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

Texte intégral des mentions H abrégées : H228 Matière solide inflammable.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Date d'édition : 2014-07-03

Page 11 de 12

Texte complet des phrases : R11- Facilement inflammable.
R citées dans les sections 2 et 3 : R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Historique

Date d'édition : 2014-07-03

Date de la précédente édition : 2013-03-07

Version : 6

☑ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Les informations portées sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. L'objectif de la présente fiche de données de sécurité et de son annexe [si nécessaire conformément au règlement (CE) 1907/2006 (REACH)] est de décrire les exigences de sécurité inhérentes aux produits. Les informations fournies n'impliquent aucune garantie quant à la composition, aux propriétés et aux performances.